



RÈGLES DE SÉCURITÉ



Vous êtes à proximité de ruches dont les abeilles travaillent ardemment à survivre. Elles défendront leur nid et leur couvain contre les intrus et les agresseurs.

Entrez en contact avec la mairie pour connaître les modalités de participation à la vie du rucher pédagogique communal.

Toute personne allant au delà de ce panneau, s'engage à participer au suivi du rucher (cahier de suivi à disposition pour le relevé de vos observations). Ne laissez pas les enfants y aller seuls. Vos actions se font **SOUS VOTRE PROPRE RESPONSABILITÉ.**

N'approchez pas en face des entrées des ruches mais arrivez par l'arrière ou en diagonale. Soyez attentif à leur couloir de vol.

Les abeilles sont capables de bien distinguer et réagir aux couleurs vives, aux mouvements rapides et aux odeurs.

Pour les observer sur leur planche d'envol, approchez-vous lentement et calmement, attentif aux butineuses qui rentrent des champs. Soyez calme, mesuré et restez plutôt à l'ombre qu'en pleine lumière. Portez des couleurs claires. Veillez à ne pas projeter votre ombre sur les ruches, ni les cogner.

Consignes: en cas de piqûre, retirer le dard immédiatement en le faisant sauter avec un objet ou l'ongle, sans le presser avec les doigts au risque de vous injecter le reste du venin contenu dans les deux poches qui restent accrochées. Le venin d'abeille est inactivé à 65°C. Eloignez-vous lentement de la ruche, en vous mettant à l'ombre, au sol, pour ne pas les provoquer davantage.

En cas de problème appelez ou faites appeler les urgences

Urgence : 18

Secours : 112

Mairie : 05 49 79 80 17

Contact programme : 05 49 09 61 11

Contact apiculteur : Mr BONNEAU 05 49 79 86 93